

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

PETIT GUIDE DE LA **PROPRETÉ** EN VILLE



“ SOYEZ CITOYEN, RESPECTEZ
LES RÈGLES LIÉES À LA PROPRETÉ URBAINE ”

Directeur de publication : François de Canson

Réalisé par le Service Communication - Tél : 04 94 01 55 19 communication@lalondelesmaures.fr

Crédits photos : Service communicatio & Fotolia - Imprimé à 20 000 exemplaires sur papier recyclé par Riccobono Imprimerie



Une ville propre !

Il se dit généralement que la première impression est toujours la bonne. C'est justement pour conserver ce sentiment positif que la Municipalité met tout en œuvre pour faire de La Londe

les Maures une ville toujours plus propre, agréable à vivre et accueillante.

Qu'il s'agisse du ramassage des déchets, de la collecte des cartons, ou bien encore du nettoyage des rues et terrasses, les moyens humains et matériels mis à la disposition des citoyens par la collectivité pour participer activement à la propreté urbaine sont nombreux.

Toutefois, les incivilités en la matière coûtent chaque année très cher à la Ville. Déjections canines, dépôts sauvages, ordures ménagères...ensemble, disons stop à ces actes qui polluent notre quotidien !

Ce nouveau guide est donc réalisé dans le souci de faire évoluer les comportements, de donner des infos utiles pour adopter en toutes circonstances la "bonne attitude".

Parce que la propreté participe grandement à la qualité de vie et au bien-être dans notre ville, les pages qui suivent fixent les règles du jeu et nous incitent aux bons réflexes !

François de Canson

Maire de La Londe les Maures
Président de "Méditerranée - Porte des Maures"
Président du Comité Régional de Tourisme
Provence Alpes Côte d'Azur



LA PROPRETÉ EN VILLE

LE BALAYAGE DES RUES

10 employés communaux assurent le service propreté, aidés par des renforts en période estivale. Le nettoyage de la ville représente un important travail quotidien dont on mesure parfois mal l'ampleur.

LE CENTRE-VILLE est balayé 6 jours sur 7
LES CORBEILLES À PAPIER sont vidées 6 jours sur 7
LES DALLAGES sont lavés 5 jours sur 7
LES QUARTIERS sont nettoyés une fois par semaine

LE NETTOYAGE DES PLAGES

Les plages sont tamisées 7 jours sur 7, de 2h du matin à 8h, du 1^{er} juin au 15 septembre.

6 agents et un encadrant ramassent manuellement les déchets non accessibles mécaniquement sur les plages et espaces verts ainsi que les portes-sacs.

2 agents nettoient tous les jours les douches et les tapis d'accès PMR.

LE CIMETIÈRE

L'entretien est effectué par un agent, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et l'été, du lundi au vendredi, de 6h à 13h.

LE MARCHÉ DOMINICAL

Le nettoyage du marché est effectué par 2 agents et une balayeuse de 13h15 à 16h.



**Nos plages,
ce sont
61 400m²
de sable, soit
l'équivalent
de 7 terrains de
football**



25 000
sacs poubelles
sont utilisés
chaque année

LA LUTTE ANTI-TAGS

Nuire au bien d'autrui par des graffitis ou tags constitue un délit relevant du Code pénal (art. 322.1 et 322.2) qui sanctionne d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans et d'une amende de 3 750 € à 30 000 € selon le degré de gravité du dommage constaté. De plus, le coût du nettoyage des graffitis reste à la charge des tagueurs.

L'AFFICHAGE SAUVAGE

Afin d'éviter l'affichage sauvage qui dégrade façades et devantures, des panneaux d'affichages libres sont à votre disposition en divers points de la ville.

- ▶ Rond-point Ducourneau
- ▶ Les pompiers - rue Alfred-Henry

LES TOILETTES PUBLIQUES

Celles-ci sont situées :

- ▶ Rue Salengro
- ▶ Plage de Miramar (2 unités)
- ▶ Parking de la Baie des Iles
- ▶ Plage de l'Argentière
- ▶ Parking de l'Argentière (2 unités)
- ▶ Parking Romboni
- ▶ Parking Police Municipale
- ▶ Passerelle du port
- ▶ Le pôle nautique extérieur
- ▶ Parking de Tamaris
- ▶ Parking de l'Hémingway
- ▶ Les Bormettes boulodrome
- ▶ La Brûlade (2 unités)
- ▶ Jardin des Oliviers
- ▶ Boulodrome Titou Chapelle
- ▶ Cimetière



LA COLLECTE, DES DÉCHETS

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les conteneurs, emballées, ficelées en sacs poubelle. Il est interdit de jeter les ordures ménagères en vrac ou dans des sacs à même le sol sur la voie publique ou posés à côté des conteneurs.

Les collectes ont lieu :

Hors-saison (de mi-octobre à mi-mars)

► pour le centre ville, du lundi au samedi

► pour les quartiers excentrés à partir du lundi, 1 jour sur 2

En saison (de mi-mars à mi-octobre)

► 7 jours sur 7

LE TRI SÉLECTIF

La Communauté de Communes "Méditerranée-Porte des Maures" qui gère la collecte et le tri de nos ordures ménagères a mis en place une nouvelle méthode de tri.

Désormais, seules existent deux colonnes :

LA VERTE (pour le verre) et **LA JAUNE**, destinée à vos emballages (cartons, plastiques, métal, pots de yaourts, films plastique, barquettes, sachets...) mais aussi à vos papiers (magazines, journaux, papiers imprimantes, enveloppes kraft et à fenêtres plastiques).

Le but de cette simplification : on trie plus simplement, mieux et donc on jette moins dans la poubelle traditionnelle !

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

En moyenne 350 tonnes d'ordures ménagères sont collectés chaque mois à La Londe en période d'hiver pour doubler en période d'été et atteindre 700 tonnes/mois.

LA COLLECTE DE VÉGÉTAUX

Des bacs verts sont à votre disposition (collectés 2 fois par semaine). Une collecte des particuliers en porte à porte sur rendez-vous est organisée gratuitement du lundi au samedi, dans la limite de 3m³/mois.

LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Une collecte des particuliers en porte à porte sur rendez-vous est organisée du lundi au samedi. Cette collecte ne concerne que les petits volumes.



**Collecte végétaux
et encombrants**

N° vert 0800 200 073

LA COLLECTE DE TEXTILES

5 points de collecte de textiles sont à votre disposition (vêtements, chaussures, linge de maison) :

- ▶ Avenue des Anciens-Combattants d'Indochine
- ▶ Déchetterie de la Pabourette
- ▶ HLM du Petit-Bois
- ▶ Supermarché Casino (avenue G. Clemenceau)
- ▶ A proximité du Collège F. de Leusse

LA COLLECTE DE CARTONS

Pour les particuliers, elle se fait en colonne de tri multi matériaux (jaune)

Pour les professionnels (cafés, hôtels et restaurants) elle se fait de 5h à 7h le mardi et vendredi et le dimanche en juillet et août.

LA COLLECTE DES MÉGOTS

Une vingtaine de cendriers sont installés sur des bâtiments publics, les mégots qui y sont posés sont ensuite recyclés. Rappelons que durant tout l'été, les ambassadeurs du tri distribuent des cendriers de plage. Utilisez-les !

LA COLLECTE DES DASRI

(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)
Un point de collecte est situé à la caserne des pompiers.



LES DÉCHETTERIES

LA PABOURETTE

Rte de St Honoré - RD 559 - 83250 La Londe les Maures
04 94 66 90 15

Ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Accessible aux particuliers, résidant sur la commune de La Londe les (se munir d'un justificatif de domicile).

Types de déchets acceptés : encombrants, appareils électriques, électroniques et électroménagers, végétaux, pneus V.L., ampoules et néons, bois, carton, verre, métal, gravats, piles et batteries, huiles de vidange, huiles de friteuse. Tous les dépôts sont gratuits

MANJASTRE

RN 98 - 83230 Bormes Les Mimosas
04 94 71 74 83

Ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Fermée le samedi après-midi pour les professionnels.

Fermée les dimanches et jours fériés.

Accessible aux entreprises et particuliers.

Pour les entreprises, une procédure d'autorisation de dépôt est en vigueur.

▶ Végétaux par mois :

2 tonnes gratuites puis 15€/T de 2 à 15T puis 30€ par tonne supplémentaire.

▶ Encombrants/monstres par mois :

2 tonnes gratuites puis 30€/T de 2 à 5 tonnes puis 132€/T au-delà de 5 tonnes.

▶ Terre et gravats par mois :

4 tonnes gratuites puis 7,20€/T jusqu'à 50 tonnes puis 14,40€/T de 50 à 400 tonnes et 30€/T au-dessus de 400 tonnes.

La déchetterie dispose d'un quai et de contenants pouvant recevoir : les huiles usagées, de vidanges, pneus V.L., métaux, encombrants/monstres, textile, ampoules et néons, terre, gravats, végétaux, piles, batteries, verre, plastique, vieux journaux et magazines, appareils électriques, électronique et électroménagers.



Les deux déchetteries mettent à disposition gratuitement du compost aux particuliers

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

INCIVILITÉS ÇA SUFFIT !

“ DÉSORMAIS LA VILLE
MET LES POLLUEURS
À L'AMENDE ”

DÉTRITUS SUR
LA VOIE PUBLIQUE

68 €



INCIVILITÉS ÇA SUFFIT !

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES

Parfois, en ville, les propriétaires de chiens ont tendance à oublier de ramasser les déjections de leurs « toutous ». Il est donc bon de rappeler que selon la loi, **“tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal”**. Et cela est également valable pour les espaces verts des lotissements ou des résidences !

Toute infraction est passible d'**une amende de 68 euros**.

Pour faciliter la vie des maîtres, la Ville met à disposition des sacs kraft ou plastique adaptés, ainsi que 2 “Caniparcs” fermés.

Lieux d'implantation des “Caniparcs”

- ▶ L'Ondine
- ▶ Hameau de la bastide neuve

Points de distribution des sacs 30 unités

- ▶ Baie des Isles (3 unités)
- ▶ Carré du Port
- ▶ Commerces Argentière
- ▶ Place Sochet
- ▶ Salle Horace Vernet
- ▶ Boulodrome
- ▶ La Décelle (2 unités)
- ▶ Jardin des Oliviers (2 unités)
- ▶ Rue de la Paix (3 unités)
- ▶ La Brûlade (2 unités)
- ▶ Plage du Tamaris (2 unités)
- ▶ Rond-point de l'Olympe
- ▶ Place Debussy
- ▶ Dans chaque caniparc
- ▶ Casino Rally
- ▶ L'Ondine
- ▶ Place Allègre
- ▶ Allée Utrillo (2 unités)
- ▶ Le petit Bois
- ▶ Rue Rouget de l'Isle
- ▶ Rue Ravel
- ▶ Salle Yann-Piat
- ▶ Place Victor-Hugo

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

INCIVILITÉS ÇA SUFFIT !

“ DÉSORMAIS LA VILLE
MET MON MAÎTRE
À L'AMENDE ”



DÉJECTIONS CANINES

68 €

PETIT GUIDE DE LA **PROPRETÉ** EN VILLE



LES NUMÉROS UTILES

DÉCHETTERIES

Manjastre : 04 94 71 74 83

La Pabourette : 04 94 66 90 15

ENCOMBRANTS

0800 200 073

SERVICES TECHNIQUES

04 94 01 53 40

POLICE MUNICIPALE

04 94 01 55 35

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES"

04 94 01 95 94

SERVICE ENVIRONNEMENT

04 94 01 55 20

ACCUEIL MAIRIE

04 94 01 55 00

WWW.VILLE-LALONDELESMAURES.FR

